OCOM C207.02 – VISITER UN CORPS OU UN ESCADRON DE CADETS LOCAL

1. **Rendement** : Visiter un corps ou un escadron de cadets local

2. **Conditions** :

   a. Éléments fournis :

      (1) de la supervision; et

      (2) de l'aide au besoin.

   b. Éléments non permis : S.O.

   c. Conditions environnementales : Le commandant du corps de cadets déterminera les conditions environnementales appropriées à cette instruction.

3. **Norme** : Le cadet doit visiter un corps ou un escadron de cadets afin de se familiariser avec les différences dans l'instruction des cadets au sein d'un élément et entre les éléments.

4. **Points d'enseignement** : Diriger une visite à un corps ou à un escadron de cadets et ses installations, en mettant en évidence les points suivants :

   a. préciser le nombre de membres du personnel et de cadets; et

   b. décrire les éléments suivants :

      (1) l'instruction obligatoire élémentaire;

      (2) les choix d'instruction complémentaire du corps ou de l'escadron de cadets;

      (3) l'histoire et les traditions :

         (a) de l'élément;

         (b) du corps ou de l'escadron de cadets; et

         (c) de l'unité d'affiliation; et

      (4) quelques voyages ou échanges auxquels a participé le corps ou l'escadron de cadets.

5. **Durée** :

a.	Introduction/Conclusion :	10 min
b.	Sorties éducatives :	80 min
c.	Total :	90 min

6. **Justification** : La sortie éducative a été choisie pour cette leçon puisqu'elle renforce les connaissances par le cadet de la matière déjà enseignée à l'OCOM C207.01 (Décrire la structure des grades des Cadets royaux de l'Armée canadienne et des Cadets de l'Aviation royale du Canada) et initie le cadet

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-602/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-602-PG-002/A-CR-CCP-602-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.

à l'instruction donnée par les autres éléments, par la participation à une activité qui se déroule dans un environnement réel.

7. **Documents de référence** : S.O.

8. **Matériel d'instruction** : S.O.

9. **Matériel d'apprentissage** : S.O.

10. **Modalités de contrôle** : S.O.

11. **Remarques** :

    a. On recommande que l'OCOM C207.01 (Décrire la structure des grades des Cadets royaux de l'Armée canadienne et des Cadets de l'Aviation royale du Canada) se déroule avant cette visite.

    b. Une visite à un corps de cadets de la Ligue navale peut également se dérouler pour cet OCOM.

    c. Cette sortie éducative peut aussi se dérouler lors d'une journée d'instruction assistée ou lors d'une séance complémentaire.

    d. Il n'y a pas de guide pédagogique pour cette leçon.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-602/PG-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-602-PG-002/A-CR-CCP-602-PG-002.pdf.
Verify against the official publication.